

Élections Législatives les 30 juin et 7 juillet



Du dimanche 30 juin au dimanche 7 juillet

Les élections européennes ont eu lieu dimanche 9 juin dernier. Le Rassemblement national, dont la liste était menée par Jordan Bardella, rassemble 31,36 % et se place en tête des élections.

À l'issue du scrutin, le président de la République Emmanuel Macron [a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale](#). Des élections législatives anticipées vont donc avoir lieu. Les Français sont invités aux urnes les 30 juin et 7 juillet prochains. Les bureaux seront ouverts de 8h à 18h.

Bureau 1 à 5 / Beaufort-en-Vallée

Dans les Halles, place Jeanne de Laval.

Bureau 6 / Gée

Salle du conseil de la mairie (Gée).

Les horaires seront communiqués prochainement.

En savoir plus sur les élections Législatives : [cliquez ici](#)

Retrouvez les résultats des élections Européennes par commune : [cliquez ici](#)

—
Vous êtes absent le jour du vote ?

Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez établir une procuration, le plus tôt possible.

Il existe deux formulaires de vote par procuration, utilisables au choix : un [formulaire papier](#) ou un [formulaire accessible en ligne](#).

Dans les deux cas, vous devrez obligatoirement vous rendre au commissariat, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance pour faire valider votre procuration.

Vous pouvez également remplir le formulaire papier directement à la gendarmerie.